



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

*Primature*

*Le Secrétaire Général du Gouvernement*

PM/CAB/CS.GOUV.SD./fgd

3002

N°

Dakar, le 29 JUL 2013

## **CONVOCATION**

**Objet :** Conseil interministériel de l'Administration territoriale (CIAT)

En application du décret n° 96-1121 du 27 décembre 1996, Monsieur le Premier Ministre présidera, le **mercredi 31 juillet 2013 à 12 heures**, dans la Salle de Conférences du Building administratif, au 9<sup>e</sup> étage, le Conseil interministériel de l'Administration territoriale (CIAT).

Vous êtes priés d'assister à cette importante rencontre



### **DESTINATAIRES :**

- Monsieur Augustin TINE, Ministre des Forces Armées ;
- Madame Aminata TOURE, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;
- Madame Awa Marie COLL SECK, Ministre de la Santé et de l'Action Sociale ;
- Monsieur Pathé SECK, Ministre de l'Intérieur ;
- Monsieur Amadou KANE, Ministre des Finances ;
- Monsieur Youssou NDOUR, Ministre du Tourisme et des Loisirs ;
- Madame Mariama SARR, Ministre de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat féminin ;
- Monsieur Abdoul Aziz MBAYE, Ministre de la Culture ;
- Monsieur Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE, Ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique ;
- Monsieur Serigne Mbaye THIAM, Ministre de l'Education Nationale ;
- Madame Arame NDOYE, Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales ;
- Monsieur Benoît SAMBOU, Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques ;
- Monsieur Mbagnick NDIAYE, Ministre des Sports ;
- Madame Khoudia MBAYE, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Monsieur Haydar El ALI, Ministre de l'Environnement et du Développement ;
- Monsieur Mansour SY, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
- Monsieur Abdoulaye Daouda Diallo, Ministre délégué au Budget.



Adresse électronique . <pm@primature.sn>

.../

Autres participants :

- Monsieur Cheikh Sidya El Moctar BEYE, DC/PM ;
- Monsieur Opa NDIAYE, SGA ;
- Monsieur Samba DIOP, CS/GOUV ;
- Monsieur Maguette NIANG, CS/PM ;
- Monsieur El Hadj Ndiogou DIOUF, CS/PM ;
- Monsieur Diatourou NDIAYE CS/PM ;
- Monsieur Mamadou SAMB CS/PM ;
- Monsieur Pape Alioune NDAO, CS/PM ;
- Monsieur Abdoul Aziz TALL, Délégué Général à la Réforme de l'Etat et à l'Assistance technique ;
- Monsieur Léopold WADE, Directeur général de l'Administration territoriale ;
- Monsieur Abdoulaye NIANG, Directeur général de la Police nationale ;
- Monsieur Khassimou WONE, Directeur Général de l'ADIE ;
- Monsieur Alassane MBENGUE, Directeur des Collectivités Locales ;
- Monsieur Mamadou DJIGO, Directeur Général de l'Agence de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur Omar SOW, Directeur de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
- Monsieur le Directeur du Service de l'Expansion rurale ;
- Monsieur Mamadou SALL, Directeur du Budget ;
- Monsieur Sidy Mouhamed DIAKHATE, Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ;
- Monsieur Mouhamadou Lamine DIALLO, Directeur Général de la Fonction Publique ;
- Monsieur Babacar MBAYE, Directeur Général du Plan ;
- Monsieur le Directeur du Développement communautaire ;
- Monsieur Ibrahima SAKHO, Gouverneur de la Région de St-Louis ;
- Monsieur Mouhamed FALL, Gouverneur de la région de Thiès ;
- Monsieur Alioune WADE, CT/Défense ;
- Monsieur Adama THIAM, CT/PM ;
- Monsieur Adama DIAKHATE, CT/Sécurité ;
- Monsieur Moussa BAKHAYOKHO, CT/Agri. ;
- Monsieur Samba GUEYE, DSL ;
- Monsieur Mbaye DIOUF, CT/EDU n° 1 ;
- Monsieur Ousmane SOW, CT/EDU n°2 ;
- Monsieur Amadou Moustapha DIENG, CT/Mines ;
- Monsieur Pape Oumar DIALLO, CT/RECO ;
- Monsieur Cheikh Tidiane TOUNKARA ;
- Monsieur Mouhamadou NIANG, CT/Info. ;
- Monsieur Soro Samba DIOP, CT/COM ;
- Monsieur Alé LO, Président de l'Association nationale des Conseils ruraux (CNCR) ;
- Monsieur Abdoulaye BALDE, Président de l'Association des Maires du Sénégal (AMS) ;
- Monsieur Aliou NIANG, Président de l'Association des Régions du Sénégal (ARS).

Ampliations :

- DAGE /PM (pour dispositions à prendre) ;
- Monsieur le Chef du Protocole du Premier Ministre (pour dispositions à prendre) ;
- Aide de Camp du Premier Ministre ;
- CC/PM ;
- SP/PM.

## DECRET N° 96-1121 DU 27 DECEMBRE 1996

### Instituant le Comité Interministériel de l'Administration Territoriale.

(J.O. n° 5722, p. 0557)

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65 ;

Vu le Code des Collectivités locales notamment en son article 367 ;

Vu la loi 72-02 du 1<sup>er</sup> février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale, modifiée ;

Vu le décret 72-636 du 29 mai 1972 relative aux attributions des chefs de circonscription administrative et des chefs de village, modifié par le décret n°96-228 du 29 mars 1996 ;

Vu le décret n° 93-717 du 1<sup>er</sup> juin 1993 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 95-312 16 mars 1995 portant nomination des Ministres, modifié par le décret n° 95-748 du 12 septembre 1995 ;

Vu le décret n° 95-315 du 16 mars 1995 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique, entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères.

Le Conseil d'Etat entendu en sa séance du 12 décembre 1996,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,

#### DECRETE

**Article premier.** Il est institué un Comité Interministériel de l'Administration Territoriale, conformément aux dispositions de l'article 367 du Code des collectivités locales.

**Article 2.** Le Comité Interministériel de l'Administration Territoriale est un organe de consultation sur l'organisation de l'administration territoriale.

A ce titre, il est notamment chargé de :

- proposer toutes mesures de déconcentration ;
- donner son avis sur la création de tout service déconcentré des administrations civiles de l'Etat ;
- proposer toute mesure de simplification de l'organisation administrative territoriale ;
- dresser, chaque année, un bilan de la politique de déconcentration.

**Article 3.** Le Comité Interministériel de l'Administration Territoriale est présidé par le Premier Ministre.

Il comprend :

- le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
- le Ministre chargé de l'Intérieur ;
- le Ministre chargé des Finances et du Plan ;
- le Ministre chargé des Forces armées ;

- le Ministre chargé de l'Education nationale ;
- le Ministre chargé de la Culture ;
- le Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports ;
- le Ministre chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- le Ministre chargé de la Santé publique et de l'Action sociale ;
- le Ministre chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- le Ministre chargé de la Fonction publique ;
- le Ministre chargé du Tourisme ;
- le Ministre chargé des Collectivités locales ;
- le Ministre chargé de la Communication ;
- le Ministre chargé de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Peuvent également prendre part à la réunion :

- le Directeur des Affaires générales et de l'Administration territoriale ;
- le Directeur général de la Sûreté nationale ;
- le Directeur des Collectivités locales ;
- le Directeur de l'Aménagement du Territoire ;
- le Directeur de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
- le Directeur du Service de l'Expansion rurale ;
- le Directeur du Budget ;
- le Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ;
- le Directeur de la Fonction Publique ;
- le Directeur de la Planification ;
- le Directeur du Développement communautaire ;
- deux Gouverneurs de région.

Toute personne désignée par le Premier Ministre en raison de sa fonction ou de ses compétences.

**Article 4.** Le Comité Interministériel de l'Administration Territoriale se réunit au moins une fois par semestre sur convocation de son président. Le Directeur des Affaires générales et de l'Administration territoriale assure le secrétariat du comité.

**Article 5.** Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Forces armées, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministre de l'Environnement et de la protection de la Nature, le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, le Ministre de la Santé publique et de l'Action sociale, Le Ministre de l'Education nationale, Le Ministre de la Modernisation de l'Etat, Le Ministre de la Culture, Le Ministre de la Communication, Le Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le Ministre de la

Jeunesse et des Sports, le Ministre du Tourisme et des Transports aériens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Dakar le 27 décembre 1996

**Abdou DIOUF**

Par le Président de la République

Le Premier Ministre

**Habib THIAM**

M.F.E.E.F

TRES URGENT

1583 Arrivé: 29/07/2013  
Date: 29/07/2013  
FICHE DE CIRCULATION DU COURRIER

Origine : SG 5002 N° D'Ordre : 4096  
Date D'Arrivée : .....

Objet : Conseil interministériel de l'Administration  
territoriale  
Date: 29 JUIL 2013

Lecture de Madame le Ministre SG  
DC  
Assistante Ministre

- M'en parler
  - Pour Information
  - Pour Exploitation et suite à donner
  - Pour Représentation & compte rendu
  - A classer
- Autres: .....

SECRETARIAT GENERAL+SR	<u>SG</u>	CPM	CP	BCD	BCC		
CABINET+SR	DC	CT1	CT2	CT3	CT4	IAAF	IT
	CC	AC	CM1	CM2	SAS	BS	
CONSEILLERS DE DEPARTEMENT	CT/JUR	CT/ALL	CT/MAFJ	CT/ENF	CT/F	-	-
DIRECTIONS	DDSC	DF	DDPEGV	DPE	DOEF	DMF	DEEP
	DEEG	DAGE	-	-	-	-	-
AUTRES ADMINISTRATION S	ONPN	CENAF	GINDDI	ANPECP	FNCF	FIMF	FNPEF
	CSO/PLCP	ONDF	PALAM	PFSIDA	PIDES	-	-